***Ecole : RAPHAEL BARQUISSAU : St-Pierre le 12 juin 2020***

***Ce.9740360Y@ac-reunion.fr***

***0262 25 03 37***

Avenant au règlement intérieur de l’école élémentaire Raphaël BARQUISSAU

**Conformément au protocole sanitaire mis en place par le Ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse, à partir des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé le 30 avril 2020.**

**Suivant le décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19.**

***Information générale à destination des parents :***

Les présentes modalités valent pendant la durée de l’état d’urgence sanitaire à partir du lundi 15 juin 2020.

Il est très important de préparer les enfants aux contraintes auxquelles ils vont être confrontés : ce ne sera en aucun cas l’école d’avant, les recréations comme avant et les relations comme avant...

De nouvelles règles de fonctionnement seront mises en place pour lesquelles vous devrez vous engager (respect du jour d’accueil du groupe de votre enfant, respect de l’horaire, respect des règles de comportement avec les autres, …)

Nous tenons à̀ vous assurer que nous mettrons le plus grand soin au respect des consignes sanitaires et à une mise en œuvre rigoureuse. Ce fonctionnement sera très contraignant pour tous.

***Surveillance médicale / respect des règles sanitaires :***

* Je m’engage à ne pas mettre mon enfant à l’école en cas d’apparition de symptôme Covid chez mon enfant ou un membre de la famille.
* Je prends la température de mon enfant chaque matin et je m’engage à ne pas le mettre à l’école s’il présente une température à plus de 37,8°
* Si mon enfant est malade (Suspicion ou confirmation de Covid) je préviens l’école.
* Le port du masque est toléré mais n’est pas obligatoire pour les élèves dans l’école.
* La règle de distanciation physique (1m entre chaque personne) devra être respectée : aux abords de l’école, pendant les récréations, dans les rangs, dans les toilettes, dans les salles de cours.
* Toilettes : nettoyage et désinfection après chaque récréation ; présence d’un personnel communal présent aux toilettes à chaque récréation qui veillera au respect des gestes barrières par les élèves.

***ORGANISATION FONCTIONNELLE :***

***Gestion de la circulation des élèves :***

**L’ENTRÉE DE L’ÉCOLE SE FERA PAR L’ENTRÉE PRINCIPALE POUR LE CYCLE 2 ( CP, CE1, CE2 ) L’ENTRÉE DE LA COUR DU BAS SERVIRA AU CYCLE 3 ( accès au plateau sportif )**

Présence du personnel aux abords de l’école et aux différents lieux de la cour pour veiller à la bonne circulation et au respect des distances de sécurité.

**L’accès dans l’enceinte du bâtiment est interdit aux parents.**

***Le respect strict des horaires pour l’entrée et la sortie des cours:***

***Organisation des horaires d’entrée et de sortie, de la récréation :***

**1. Tous les élèves rentrent dès 07h50 et se dirigent vers l’aire d’attente où se trouve leur maître**

**2. Lavage des mains obligatoire avant l’entrée en classe, également au retour des récréations.**

**3. Première entrée en classe :**

Utilisation de l’escalier central pour monter. Distanciation entre élèves et entre classes

Dans l’ordre :

1er étage CP2, 3, 6, 5 ; CE1 4,

2nd étage CE2 8, CE1 9, CE1 10, CE1 9, CE2 13, CE2 12, CE1 11

3ème étage CE1 16, CM1 15, CM1 17, CM2 21, CM2 20, CM2 19, CE2-CM1 18

**4. Récréation échelonnée : chaque enseignant surveille ses élèves**

**Descente par les 2 escaliers latéraux suivant le fléchage.**

**Cour du haut : Cour du bas :**

**9h30 🡪 CP 9h30 🡪 CM1 + Salle 18**

**9h40 🡪 CE1 9h40 🡪 CM2**

**9h50 🡪 CE2**

**5- Sortie de l’école échelonnée  (à 11h20 et à 15h45) :**

**Lavage des mains avant la sortie de l’école.**

**Tous les élèves sortent par le portail du haut (ouverture des 2 battants)**

***ORGANISATION PÉDAGOGIQUE : Aménagement des salles***

* Un élève par table, distance d’un mètre entre les tables.
* Pas de prêt de matériel collectif. (L’enfant devra ramener le matériel demandé par l’enseignant), pas d’échange de matériel.
* Les déplacements en classe seront interdits.

***SUR LE TEMPS SCOLAIRE :***

**L’entrée des adultes est strictement interdite à l’intérieur de l’école**.

 ***Le parent s’engage à être toujours joignable et à venir récupérer son enfant en cas*** :

* De maladie ou de symptômes liés au COVID (Isolement à l’infirmerie puis évacuation par les pompiers au bout d’une heure)
* De problème de propreté.

 ***L’école se réserve le droit de refus de scolarisation d’un élève :***

* En cas de **comportement dangereux.**
* En cas de non adaptation aux mesures imposées (gestes barrières, distanciation sociale)
* Non-respect des dispositions d’admissions proposées par l’école.
* En cas de sureffectif incompatible avec le protocole sanitaire.
* Manque d'assiduité aux jours et horaires prévus sauf en cas de maladie.

***CALENDRIER :***

Toutes les classes à effectif réduit (CP et CE1) seront accueillies tous les jours à compter du 15 juin.

Dans toutes les classes à effectif normal, la scolarisation se fera 2 jours par semaine pour chaque groupe qui ne devra pas dépasser les 15 élèves.

* Le groupe A sera accueilli le lundi et le mardi
* Le groupe B sera accueilli le jeudi et le vendredi

Les élèves dits « prioritaires » (cf. liste académique) seront accueillis tous les jours.